



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/12/2008

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 décembre 2008
D - 20080707

Aujourd'hui Lundi 22 décembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (**présent jusqu'à 18 h 15**), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

Suspension de séance à 20 h
Reprise de la séance à 21 h

LISTE DES PRESENTS ET D'EXCUSES COMPLEMENTAIRES A PARTIR DE 21 H

Etaient Présents :

M. Jean Marc GAUZERE

Excusés supplémentaire :

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU

Bourse du Travail. Maison des Syndicats. Restauration des façades. Maîtrise d'oeuvre sans concours. Appel d'offres restreint. Commission composée comme un jury. Autorisation

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, p/ M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la continuité de la restauration des façades et la poursuite des opérations de réaménagement des locaux de cet immeuble ; il est envisagé compte tenu, d'une part, de l'état sanitaire des façades mis en évidence dans l'étude préalable réalisée par Michel GOUTAL, Architecte en Chef des Monuments Historiques et d'autre part, de l'état de dégradation des ouvrages présentant un intérêt architectural, de procéder à la restauration des bétons constituant les façades, de traiter l'isolation phonique et acoustique des menuiseries et de restituer les éléments d'architecture et de décorum des locaux du 4^{ème} Etage.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs phases successives suivant la mise en place des crédits nécessaires.

Le montant total de l'opération, incluant les travaux, les frais d'études (Maîtrise d'oeuvre, Contrôle technique, coordination des travaux et sécurité santé, et les provisions financières pour les aléas et révisions s'élève à 5 515 000,00 € TTC (valeur Octobre 2008).

Afin de procéder au choix du Maître d'oeuvre concernant cet immeuble classé monument historique, conformément aux directives du décret 2007-1405 du 28 septembre 2007 qui conduira cette opération et en définira le calendrier, un appel public à candidatures sera lancé par la Direction des Achats et Marchés.

La commission formée en jury conformément à l'article 24 du code des marchés publics examinera les candidatures et les offres. Elle sera composée de la manière suivante :

Commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

Président : M. Gauté, Conseiller municipal délégué,
M. DUCHENE, Adjoint au Maire
M. CAZENAVE, Conseiller Municipal Délégué
Mme LAURENT, Conseiller Municipal Délégué
Melle JARTY, Conseiller Municipal Délégué
M. ROUVEYRE, Conseiller Municipal

Membres suppléants :

M. GUYOMARC'H, Conseiller Municipal Délégué
Mme TOUTON, Adjoint au Maire
Mme SAILOUD, Conseiller Municipal Délégué
M. BOUSQUET, Conseiller Municipal Délégué
M. PAPADATO, Conseiller Municipal

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet (5 maximum).

M. Ducassou, Adjoint au Maire, chargé de la culture et de la protection du patrimoine
M. Robert, Maire-Adjoint du quartier Saint-Michel-Nansouty-Saint-Genès
Le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant
Le Directeur Général des Affaires Culturelles ou son représentant.

Membres qualifiés (1/3 au moins des membres de la commission)

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant
Monsieur le Directeur des Constructions Publiques ou son représentant
M. Rieu, Conservateur régional des monuments historiques
M. Gondran, Architecte des Bâtiments de France
1 représentant de l'Ordre des architectes
Un ingénieur spécialisé dans la restauration des bétons.

Membres à voix consultative

Monsieur le Receveur des Finances ou son représentant
Monsieur le Directeur de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ou son représentant

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à désigner cette commission qui devra donner un avis,
- à lancer l'appel public à candidatures,
- à rémunérer les maîtres d'œuvre membres du jury, à raison d'un forfait de 202,79 € H.T par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

Cette rémunération correspond à celle qui est versée aux architectes-conseils siégeant dans les jurys conformément à l'article 614-2 du Code de l'Urbanisme.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique : 324, article : 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 décembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire